

## 1°/ GÉNÉRALITÉS - ENVIRONNEMENT

### ✦ Spécificité locale

AD pour lequel le tracé du circuit (au nord ou au sud du terrain) est fonction de la piste en service. L'attention des pilotes est attirée sur le fait que cette spécificité nécessite une vigilance accrue afin d'éviter toute erreur de représentation.

### ✦ Activités voltige et parapente à proximité

- Importante activité voltige, en particulier les week-ends de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h locales et qui se déroule sur **6 axes répartis autour de l'AD**, en plus de l'axe situé à la verticale. L'attention des pilotes est attirée sur le fait que les limites de ces zones (plancher et plafond) ne sont pas toutes identiques et qu'il convient de se référer au Complément aux cartes, édition en vigueur.

Activité réelle connue de Toulouse INFO et/ou Aquitaine INFO (zone 6665).

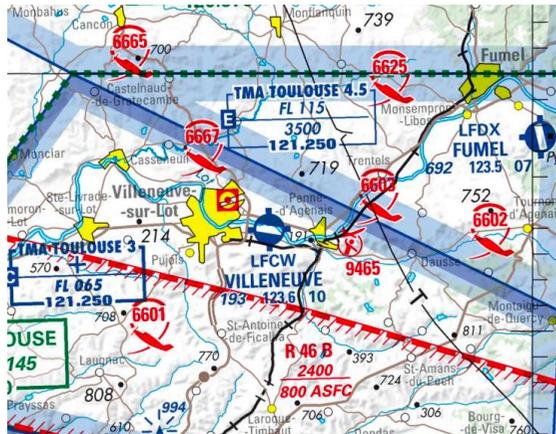
- Activité occasionnelle de **parapente** sur la colline de Penne d'Agenais (cf. zone AEM 9465) située à 3NM à l'Est de l'AD, en particulier par vent de Nord.

### ✦ Zone réglementée à proximité

Implantation de la zone réglementée R46 B du réseau RTBA à 3 NM au sud de l'AD et pour laquelle la pénétration est strictement interdite pendant les horaires d'activité. Rappel des limites verticales : 800 ft ASFC à 2400 ft AMSL. Les trajectoires de départ et d'arrivée peuvent facilement devenir conflictuelles avec l'activité régnant au sein de la R 46 B.

### ✦ Zone de relief au Sud

Altitude topographique du terrain au sud de l'AD plus élevée qu'au nord et rendant les évolutions dans ce secteur plus délicates, en particulier par plafond bas. Pour exemple, la ligne de crête de la colline située sous la vent arrière 28 s'élève jusqu' à 210 m au-dessus du niveau de la mer (700 ft AMSL). Un maintien strict de la trajectoire et de l'altitude du circuit sont à prévoir dans ce secteur afin de respecter la marge de 150 m par rapport aux obstacles (présence d'un pylône sur la colline).



## 2°/ ARRIVÉES

### ✦ Arrivée RWY 28

Absence de taxiway en bout de piste. Il faut laisser un espacement suffisant avec l'aéronef précédent pour lui laisser le temps de remonter puis dégager la piste.

### ✦ Étape de base RWY 10

Avant de tourner en étape de base main gauche pour la piste 10, s'assurer de ne pas survoler l'hôpital situé au bord du Lot ni la prison située en bordure de ville. Il est conseillé de virer en base juste avant la prison que l'on gardera sur sa droite, l'hôpital restant alors sur la gauche.



## 3°/ ATERRISSAGE

### ✦ Finale RWY 28

La présence d'un seuil décalé RWY 28 permet d'assurer une marge de franchissement suffisante eu égard aux arbres situés en bordure du Lot.

En fin de journée, le soleil bas est susceptible d'entraîner une diminution de la visibilité au point de considérer un atterrissage en piste 10 lorsque le vent le permet.

Aérologie spécifique : particulièrement par forte chaleur, tendance à « l'enfoncement » au passage du Lot en finale 28. Une vigilance particulière est recommandée.

## 4°/ ROULAGE

### ✦ Largeur de piste

Bien que la largeur goudronnée soit de 30 m, la piste a une largeur effective de seulement 18 m (cf. carte VAC).

## 5°/ DÉPART

### ✦ Hôpital

En cas de virage à droite après décollage RWY 28, ne virer qu'après le passage de la route N21 (pont sur le Lot) afin d'éviter le survol involontaire de l'hôpital (non figuré sur la carte VAC).

## AVERTISSEMENTS

✦ **ICARUS (Informations Complémentaires d'AéRodrome Utiles à la Sécurité)** est une initiative de la Commission Prévention Sécurité de la FFA, pilotée par le Comité Régional Aéronautique Nouvelle Aquitaine (CRA 10 FFA).

✦ *Les informations précédentes sont publiées uniquement à titre indicatif et informatif, et ne sont pas exhaustives. Dans la mesure du possible, elles seront maintenues à jour. Elles ne constituent qu'un complément mis à la disposition des utilisateurs dans le cadre de la préparation des vols, et ne se substituent en aucun cas à la documentation aéronautique de référence diffusée au travers de l'AIP France, des NOTAM et des Sup AIP. Figures explicatives sur fonds d'écran d'origine Google Earth © et/ou SIA en vigueur à la date d'édition du présent document.*